

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Anab LEFFRAY, Madame Vanessa CHABOURINE.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	23

**Absents ayant donné un pouvoir** : Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Mme Aline MERIAU à Mme Magali BLANLUET, Mme Solène MENNECIER à M. Bruno GODET, Mme Mariline BOUCLET à M. Philippe BAUMY, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON à Mme Vanessa CHABOURINE, Mme Marie COSTA à M. Frédéric MURA, M. Pierre HABERT à Anab LEFFRAY.

**Absents excusés** : M. Fabrice PELLETIER, M. Bruno THOMAS, M. Yann BOUGUENNEC

A été nommé secrétaire : M. Bruno GODET

**Date de la convocation**

21 juin 2024

**Date d'affichage**

21 juin 2024

**Objet de la délibération**

**3-Domaine et patrimoine  
3-2 Aliénations**

**2024-051 – Modification  
du prix de vente de 3  
terrains Rocade des  
Carriers**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le 2/7/2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 13 mars 2023,

Considérant la nécessité de vendre des terrains constructibles pour financer les projets d'investissement envisagés par la commune,

Vu la délibération n°2023-60 du 21 septembre 2023 fixant le prix de vente des 3 terrains à 110 €, le m<sup>2</sup>,

Vu l'avis de la commission « développement économique, finances, commerces et santé » du 17 juin dernier qui propose de réduire le prix de vente de ces 3 terrains à 100 € car les terrains ne sont pas viabilisés. Ils sont constructibles mais les acquéreurs doivent prendre à leur charge la viabilisation de leur terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix et une voix contre (M. PETITPIERRE) :

- **APPROUVE** la vente de trois terrains, pour le lot n°1 (parcelle ZR n°543), d'une superficie de 427 m<sup>2</sup>, pour le lot n°2 (parcelle ZR n°544), d'une superficie de 776 m<sup>2</sup> et pour le lot n°3 (parcelle ZR n°545) d'une superficie de 758 m<sup>2</sup>, situés Rocade des Carriers, au prix de 100 € le m<sup>2</sup>,

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 045-214501421-20240627-2024\_51-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente à intervenir, qui seront passés, dans l'office notarial choisi par l'acquéreur et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Le secrétaire de séance  
Bruno GODET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bruno Godet', written over a circular official stamp.



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Mura', written over a circular official stamp.

